

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2024**

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, à 20 h 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en mairie sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Julien HERON, Carlos FIGUEIREDO ALVES, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Didier LEOPOLD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Jocelyne GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme Nadège DELLAROSA, Mme Stéphanie DA FORNO et M. Mohamed MERROUNE

M. RECULE Jean est nommé secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 3

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du 19 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- 1 – Démission d'une élue municipale
- 2 – La protection sociale complémentaire du personnel
- 3 – Préparation du Programme Pluriannuel d'Investissement période 2026-2032 de la communauté urbaine GPS&O
- 4 – Questions diverses

**DCM N° 2024/20 : DEMISSION D'UNE ELUE MUNICIPALE**

Madame Elisabeth DOS SANTOS a présenté, par lettre en date du 8 juillet 2024 et déposée en mairie le jour même, sa démission de son poste de conseillère municipale. Ce courrier a été adressé le 10 juillet 2024 pour information à Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

Le conseil municipal en prend acte.

**DCM N° 2024/21 : LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers présents l'obligation faite aux collectivités territoriales de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents :

- Pour le risque prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 selon un minimum de 7 € brut mensuel,
  - Pour le risque santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon un minimum de 15 € brut mensuel.
- Pour cela, le conseil municipal est appelé à choisir entre deux options :

- la procédure de labellisation : participation versée à chaque agent ayant souscrit un contrat labellisé.
- l'adhésion à la convention de participation du CIG de Versailles proposant un opérateur sélectionné suite à un appel d'offres.

Il doit également fixer le montant de la participation de la commune pour ces deux risques.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité, demande que les agents soient consultés avant de statuer définitivement. En fonction des retours, une décision sera prise lors d'une prochaine séance.

### **DCM N° 2024/22 : PREPARATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PERIODE 2026-2032 DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O**

La communauté urbaine GPS&O souhaite préparer dès maintenant le programme pluriannuel d'investissement pour la période 2026-2032.

Pour cela, elle demande à chaque commune d'identifier leurs projets structurants de réaménagement de l'espace public.

Pour notre commune, Monsieur le maire propose les opérations suivantes :

- la création de trottoirs rue de la Fontaine entre le numéro 23 et le 31 Clos du Lavoir,
- la création de trottoirs route de Perdreauville entre l'accès arrière de la mairie et le carrefour du Clos du Lavoir (RD 110) côté pair,
- l'aménagement de sécurité à l'entrée du village côté Perdreauville visant à réduire la vitesse.
- la réfection de chaussée entre le n° 17 de la rue des Bertins et la rue des Acacias y compris l'intersection,
- la réfection de chaussée de la rue du Clos du Lavoir
- la réfection des trottoirs rue du Pavillon entre le n° 6 et la route de Fontenay (côté pair et impair).

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été posée.

### **Compte rendu des décisions prises par le Maire**

Dans le cadre de la délégation de signature qui lui a été accordée, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis l'avant dernier conseil municipal :

**Décision N° 2024-01** Attribution du logement n° 1 sis 9, rue des Cornouillers à Mme MOKRANI Monique suite au départ de Mme GONZALEZ Julie.

**Décision N° 2024-02** Attribution marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'un dortoir, des travaux de chauffage et d'isolation par l'extérieur d'un immeuble de logements à l'Agence JAVOURET et BOSONI pour un montant de 44 668.52 € HT.

**Décision N° 2024-03** Sollicitation d'une subvention auprès du conseil départemental au titre de programme 2024 de répartition du produit des amendes de police pour la création d'un

parc de stationnement à proximité du cimetière, de la mairie et de l'école. La subvention s'élève à 64 000 € pour un montant des travaux estimé à 127 548 € HT,

LA SEANCE EST LEVEE A 21H30

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Jean RECULE

LE MAIRE

Alain BERTRAND